



5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES
Tél. : 02.48.65.36.25
Fax : 02.48.65.50.27
e.mail : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr
Site : http://www.ud18.cgt.fr

La Vie de l'U.L.



JANVIER 2005 - N° 26

ATTENTION : Changement de dates :
CONGRES UL
19 ET 20 OCTOBRE 2005
Salle des Fêtes de St-Germain du Puy

Sommaire

- F Edito
- F Montant Cotisation 2005
- F Rappel des stages 2005
- F 5 Février
- F Courrier aux Maires : Ramassage des déchets ménagers
- F SECC
- F JOSKIN
- F GEANT Casino
- F Résultats Elections
- F Renforçons la CGT
- F La Parole aux Syndicats

Edito

Le 47^{ème} Congrès de la CGT, en mars 2003, s'est fixé un objectif ambitieux, franchir le cap du million de syndiqués avant le 48^{ème} Congrès.

Cet objectif demeure plus que jamais pertinent !

Le CCN de la CGT vient d'ailleurs de réaffirmer cette ambition en prenant l'engagement de mettre en œuvre un plan national de syndicalisation en direction des salariés actifs et retraités, co élaboré par toutes et dans toutes les organisations de la CGT.

C'est donc bien chaque militant, chaque syndiqué qui doit s'impliquer dans ce plan de syndicalisation. Le constat que nous pouvons faire aujourd'hui, c'est que nos forces organisées ne sont pas à la hauteur ni des attentes exprimées à notre égard, ni des défis auxquels nous sommes confrontés !

Plus de 40 % des salariés se déclarent prêts à se syndiquer s'ils sont sollicités !

Alors allons-y, proposons leur de s'investir dans la construction d'une force syndicale qui compte tant dans la proximité et le quotidien des problèmes de l'entreprise que dans les décisions nationales !

La préparation de la journée nationale d'action du 5 février doit être l'occasion de poser la question de l'adhésion à la CGT !

RAPPEL COTISATIONS UL 2005

Taux entier
Ø 1,70 €

½ Cotisation
Ø 0,85 €

¼ Cotisation
Ø 0,43 €

Retraités
Ø 10 Cotisations
par adhérent soit 10 x 0,85 €



STAGES FORMATION SYNDICALE

STAGE 1^{ER} NIVEAU

F du 14 au 18 Mars 2005 et F du 14 au 18 Novembre 2005

MODULES

FEUILLE DE PAIE

F les 23 et 24 Mai 2005

ELUS ET MANDATES

F les 20 et 21 Juin 2005

REDIGER UN TRACT - LIRE LA NVO

F Les 5 et 6 Décembre 2005



Tous ensemble

le 5 février 2005

Ø MANIFESTATION ×
RASSEMBLEMENT 10 H 30
Place Séraucourt à BOURGES

Les organisations syndicales départementales Cfdt, Cgt, Fo, Fsu et Unsa, appellent l'ensemble des salariés du département du privé et du public, des retraités et des demandeurs d'emploi à participer à la journée nationale d'actions et de mobilisations qui a lieu dans toute la France, le 5 février 2005.

Cette mobilisation portera sur :

- **le temps de travail (35h, jour férié ...)**
- **l'exigence de vraies négociations salariales dans le public et le privé pour permettre le développement du pouvoir d'achat**
- **le développement de l'emploi,**
- **la défense du code du travail menacé par les dérégulations.**

En ce début d'année, le climat social bouge et se modifie. Salaires, emploi, temps de travail, services publics s'affirment comme des sujets de préoccupation majeurs chez les salariés du secteur public comme du secteur privé.

Les manifestations et les journées d'action qui rythment la période permettent à des centaines de milliers de salariés du public, mais aussi du privé, d'exprimer avec une détermination nouvelle leurs revendications. L'ampleur de ces mobilisations, leur caractère unitaire et le soutien de l'opinion publique dont témoignent les sondages ont déjà permis d'enregistrer de premiers résultats. C'est dans un tel contexte que les cheminots ont obtenu un premier recul de leur direction.

UN PROFOND MECONTENTEMENT

Au-delà des salariés du secteur public, cette évolution de la combativité est révélatrice d'un profond mécontentement.

Les mesures prises ou annoncées par le gouvernement continuent sur un rythme soutenu à saper ce qui constitue les bases de notre contrat social, les règles de notre vie en société. Rien n'échappe à sa frénésie de remise en cause. De la retraite à l'assurance maladie, des salaires à l'emploi, des règles d'indemnisation du chômage aux services de l'Anpe, des services publics au Code du travail tout ce qui participe à la cohésion et à la régulation sociale est visé.

Ces choix gouvernementaux, largement dictés par le Medef qui multiplie exigences et provocations, creusent les inégalités, abaissent l'ensemble des protections pour tous les salariés, retraités et chômeurs concourant à

aggraver l'insécurité sociale qui tend de plus en plus à caractériser notre société.

- Ø en dix ans les profits distribués par les sociétés ont progressé de 74 % contre une augmentation moyenne de 8 % pour les salaires ;
- Ø les exonérations de charges accordées aux employeurs s'élèvent à 17 milliards d'euros par an - six fois plus qu'il y a dix ans - mais cette baisse du coût du travail n'a ni permis d'augmenter l'activité ni réduit le chômage ;
- Ø le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est, pour la première fois depuis vingt ans, reparti à la hausse et les titulaires d'un emploi stable ne sont plus épargnés par la pauvreté.

Sur ce fond déjà gravement dégradé, le Medef en rajoute. Il exige un droit du travail réduit à sa plus simple expression, il pèse pour réduire encore les dépenses publiques d'intérêt général et démanteler les services publics, et c'est au nom d'une prétendue liberté de gagner davantage, qu'il entend remiser au rayon des accessoires la loi sur les 35 heures. Ce sont ces orientations que, pour l'essentiel, met en œuvre le gouvernement.

Le fossé ne cesse ainsi de se creuser entre les attentes sociales des salariés, leurs aspirations nombreuses et diverses, et les réponses qui y sont apportées.

UNE NOUVELLE ETAPE

Faire prendre en compte ces aspirations, c'est le sens de l'appel à manifester le 5 février que lancent ensemble la Cgt, la Cfdt, la Cftc, Force Ouvrière auxquelles se joignent la Fsu et l'Unsa :

- ⊖ **Maintenir la réduction du temps de travail** et gagner une véritable sécurité professionnelle ;
- ⊖ **pour augmenter les salaires**, relancer la consommation, former massivement les salariés et développer les qualifications ;
- ⊖ **pour relancer l'emploi et combattre les inégalités**, en s'appuyant sur des services publics garants de l'égalité de traitement de tous les citoyens ;
- ⊖ **La défense du Code du Travail**, des garanties et statuts collectifs ;

Le 5 février sera pour les salariés du public le prolongement naturel des actions déjà engagées et pour les salariés du privé l'occasion de faire entendre leur voix pour que, dans chaque entreprise, la négociation annuelle obligatoire prenne enfin en compte leurs revendications.

Ce sera pour l'ensemble des salariés une nouvelle étape qui doit permettre d'élargir les mobilisations pour peser sur les choix gouvernementaux et faire entendre la voix de la raison.

Ce sera aussi l'occasion de préparer de nouveaux rendez-vous : le 8 mars pour l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes, le 19 mars pour réussir la manifestation de Bruxelles pour l'emploi et l'Europe sociale à laquelle appelle l'ensemble des syndicats européens.

**Pour mes revendications, pour mes droits,
je me syndique**

avec

la cgt **Gagner
c'est possible**

Je souhaite :

Bulletin de contact et de syndicalisation

Prendre contact

NOM : Prénom :

Adresse :

Me syndiquer

.....
.....

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

.....



Bulletin à renvoyer à l'**Union Locale des Syndicats CGT de Bourges**

5, Boulevard Clémenceau – 18000 BOURGES

Tél. : 02.48.65.36.25 – Fax : 02.48.65.50.27 – e-mail : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr



DES SYNDICATS CGT
DE BOURGES

5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES

Tél. : 02.48.65.36.25
Fax : 02.48.65.50.27
Email : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr
Site : <http://www.ud18.cgt.fr>

Messieurs les Maires
de :

Bourges ; St Doulichard ; Berry Bouy ;
Marmagne ; La Chapelle St Ursin ; Le Subdray
; Plaimpied Givaudins ; Trouy ;
Savigny en Septaine ; Osmoy ; Moulins/Yèvre
; Nohant en Goût ; St Germain du Puy ;
Ste Solange ; St Michel de Volangis ; Fussy ;
Vasselay ; St Georges /Moulon ; Pigny ;
St Eloy de Gy.

Monsieur le Maire,

L'Union Locale des Syndicats CGT de Bourges, qui regroupe dans son territoire de compétence 20 communes, dont la vôtre, s'adresse à vous sur un sujet des plus sensibles :

Le ramassage des déchets ménagers.

En effet, depuis quelques mois, les sociétés de ramassage ont pris l'habitude de réduire les équipages de collecte en enlevant un ripeur pour certaines tournées.

Que ce soit Onyx, la Coved ou Abillis, tous justifient cette mesure dans l'intérêt des contribuables...

S'il est vrai que le coût de la collecte des déchets ménagers et leurs traitements sont effectivement une charge importante pour les budgets des collectivités et par conséquent, pour les foyers des administrés ;

Cela ne doit pas être l'occasion, pour ces sociétés de compromettre la santé de leurs salariés, en leur imposant des conditions de travail inadmissibles !

Nous nous appuyons sur un rapport de la Médecine du Travail du Cher, pour vous alerter sur ces conditions de travail ;

En effet, en date du 19 décembre 2003, une étude de la Médecine du Travail avait pour objectif « *la pénibilité physique au poste de Ripeur* ».

Cette étude a été effectuée selon la méthodologie suivante :

À Le choix de la tournée a été effectué sur les critères correspondant à une tournée type, au regard de ce qui se pratique dans le Département ;

À Les contrôles s'effectuant, sur la durée de la tournée, tantôt avec 2 Ripeurs, tantôt avec 1 Ripeur ;

À Des contrôles de la fréquence cardiaque des opérateurs ont été effectués de 5h00 à 13h30.

Les conclusions de cette étude font apparaître l'analyse suivante:

Si l'on distingue les deux phases d'activité :

- 1) A deux Ripeurs, la pénibilité est qualifiée de niveau plutôt lourd ;
- 2) A un seul Ripeur, la pénibilité est qualifiée de niveau très lourd.

Le rapport indique notamment que « lorsque l'activité est réalisée par un seul Ripeur, on atteint alors des niveaux de pénibilité très élevés, pouvant induire des risques pour la santé des opérateurs ».

Les conclusions de cette étude sont édifiantes sur les risques encourus par les Ripeurs lors de tournée en solo !

La Médecine du Travail conclue que :

« Dans un contexte de marché fortement concurrentiel, il semble nécessaire que soient pris en compte, dans les appels d'offres, les contraintes cardiovasculaires du travail ».

Cette analyse rejoint celle de la CGT, il nous semble, en effet, que la passation de marchés, en délégation de services publics, doit tenir compte d'un ensemble de paramètres, **dont celui de la santé au travail.**

C'est dans ce cadre là, que nous souhaitons vous interpellé sur ce sujet afin que vous introduisiez dans vos appels d'offres, la notion de santé au travail.

Restant à votre disposition pour de plus amples informations ;

Recevez, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.

Pour l'Union Locale
des Syndicats CGT de Bourges
Le Secrétaire Général

Michel CHARTON



Les salariés de la SECC/APDM

Obtiennent une nouvelle victoire
devant le Conseil de
Prud'hommes ;

**Mais la lutte continue !
pour le paiement des salaires et
l'indemnisation du préjudice !**

Le Conseil de Prud'hommes de Bourges vient de leur donner une nouvelle fois raison, sur leurs demandes de résolution judiciaire des contrats de travail.

L'ordonnance de référé prévoit que les contrats sont rompus, aux torts exclusifs de l'employeur, avec effet rétroactif au 20 décembre 2004.

Les salariés de la SECC/APDM, sans nouvelle de leurs employeurs depuis le 26 novembre dernier, peuvent enfin faire les démarches pour s'inscrire aux ASSEDIC, (*les responsables des ASSEDIC nous confirment, ce jour, la prise en compte des dossiers dès la notification de l'ordonnance*), ou pour répondre favorablement aux propositions d'emploi qui leur sont faites !

Il n'en demeure pas moins vrai, que ce sont 30 nouveaux chômeurs, qui vont venir grossir les rangs des milliers de privés d'emploi du département !

La lutte continue :

Si les salariés sont libérés de leur contrat de travail, cela ne veut pas dire que leurs situations sont réglées.

En l'absence de liquidation judiciaire de l'entreprise APDM, les salaires d'octobre et novembre ne sont toujours pas réglés ! Bien que deux précédentes ordonnances du Référé Prud'homal aient ordonné le paiement de ceux-ci !

Les salariés devront saisir le Conseil de Prud'hommes sur le fond, pour obtenir les indemnités de licenciement, pour cause non réelle et sérieuse et des dommages et intérêts.

Mais une nouvelle fois, en l'absence de liquidation judiciaire d'APDM, le mandataire judiciaire ne peut pas saisir les AGS pour le paiement des sommes dues !

La CGT et l'avocat des salariés avaient pourtant dès le 03 décembre, saisi le Procureur de la République et le Président du Tribunal de Commerce, afin que le tribunal de commerce puisse s'auto saisir sur ce dossier !

Rien n'a été fait !

On nous avançait alors, que c'était le Tribunal de Commerce de Paris qui était compétent...

Or depuis, le 23 décembre dernier, le tribunal de commerce de Paris s'est déclaré incompétent sur cette affaire... Il renvoie sur celui de Bourges... dès que l'ordonnance sera rédigée...

Il est donc fort à parier que les salariés doivent encore attendre quelques semaines avant de percevoir ce qui leur est dû !

La CGT appelle à la poursuite de la solidarité et à la mobilisation autour des salariés de la SECC/APDM !

JOSKIN

- - -

Cela fait bientôt 1 an que Christophe FEIX a été licencié par l'entreprise JOSKIN.

Une première ordonnance du Conseil de Prud'hommes de Bourges avait ordonné la réintégration de Christophe. La Cour d'Appel de Bourges ayant cassé cette décision durant l'été 2004, c'est au Conseil de Prud'hommes de statuer sur le fond de cette affaire.

L'audience de jugement devait se tenir le 19 janvier dernier. L'avocat de JOSKIN a demandé un renvoi de cette affaire car il n'était pas prêt !

A l'évidence, JOSKIN essaie de gagner du temps !

**La prochaine audience est fixée
au 23 mars à 8 H 30.**

***L'Union Locale CGT appelle d'ores et déjà
à un rassemblement de soutien
à Christophe ce jour là !***

GEANT CASINO

- - -

Malika avait été licenciée pour faute grave au printemps 2004 pour avoir utilisé des points fidélité accordés par des clients.

L'Inspection du Travail avait donné son accord pour ce licenciement !

Le Ministre du Travail annulait la décision de l'Inspecteur du Travail et le licenciement de Malika en octobre 2004.

Malika était réintégrée à son poste de travail ! Mais c'était sans compter sur l'esprit revancharde de la direction de Géant Casino qui vient de faire appel de la décision du Ministre devant le Tribunal Administratif !

L'Union Locale CGT prépare activement la défense de Malika, nous vous informerons des suites de cette affaire.

Elections chez France Télécom Comité d'Etablissement

	Voix	%
Inscrits	308	
Votants	272	88,30
Exprimés	267	86,70
CGT	151	56,55
CFDT	46	17,23
FO	21	7,86
SUD	40	14,98
CFTC	7	2,62
CGC	2	0,75

Elections à l'Agglomération « BOURGES PLUS »

	Voix	%
Inscrits	133	
Votants	106	79,69
Exprimés	104	98,11
CGT	67	64,42
FO	37	35,58

Grève Cheminots de Bourges 19 janvier 2005

80 % de grévistes
tous services confondus !



UN SYNDICAT POUR GAGNER

du progrès social dans votre entreprise

Individualisme... ou solidarité ? « Ce n'est pas facile... chacun vit pour soi... tout le monde s'en fout... je ferais bien quelque chose, mais ça ne va pas suivre... et je risque de me faire virer !.. » Ces expressions, vous les avez certainement déjà entendues ou bien c'est vous-même qui l'avez dit !

Quelle que soit votre entreprise, votre service, votre secteur, votre profession, que vous soyez femmes, homme, intérimaire, Cdd, Cdi, jeune salarié ou ayant de l'ancienneté, le monde du travail que vous connaissez pousse à un individualisme dont seule la direction en tire des bénéfices !

Chacun, chacune avez des besoins et des revendications : conditions de travail, stabilité de l'emploi, salaires, qualifications, formation, temps de travail...

Chacun, chacune peut participer à la construction d'une force syndicale utile tout de suite pour les faire valoir, regagner de la dignité et du droit social.

La Cgt vous propose de vous aider à travailler sur des solidarités, des convergences entre tous les salariés de votre environnement, qu'ils soient ouvriers, employés, techniciens, cadres...

Syndicalisme ?

Vous vous êtes déjà dit : « les syndicats sont trop loin de nos préoccupations, trop politiciens », « il y a trop de syndicats, je ne sais pas lequel choisir », « Pourquoi me syndiquer puisque le patron décide de tout ? », « Si je me syndique, à quoi aurais-je droit, est-ce que mon avis sera pris en compte ? ». La France compte moins de 9 % de syndiqués, et pourtant 80 % des 23 millions de salariés français le juge indispensable.

La Cgt a résolument fait le choix d'un syndicalisme de conquêtes sociales : un syndicalisme plus solidaire, plus unitaire, plus utile et plus efficace.

Et la Cgt, elle propose quoi ?

Contester, mobiliser, proposer, négocier, c'est la démarche de la Cgt.

Le syndicat, c'est avant tout un formidable espace de démocratie qui doit permettre de proposer, de débattre et d'élaborer des solutions qui relèvent les défis de la société moderne par la réponse aux besoins sociaux de toutes les générations.

L'ambition de la Cgt est de répondre toujours mieux aux évolutions du salariat qui se transforme dans des proportions considérables.

Retraite, assurance maladie, précarité, licenciements, formation, qualifications, salaires, garanties collectives... la Cgt a des propositions et des alternatives dans tous ces domaines.

Mais être disponible pour les salariés en vous consultant, en respectant votre avis et obtenir des résultats tangibles dans tous ces domaines, cela nécessite davantage de syndiqués, de délégués Cgt, de syndicats Cgt dans les entreprises où la Cgt n'est pas « implantée ».

La Cgt est disponible pour en débattre avec vous !

Je souhaite

- prendre contact
 me syndiquer

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à Union Locale CGT - 5, Bd Clémenceau - 18000 BOURGES
Tél. 02.48.65.36.25 - Fax : 02.48.65.50.27 - email : ccgt.ul.bourges @wanadoo.fr

La Parole aux Syndicats



DE CHEZ INFOMOBILE A PRINTANIA

A la C G T depuis juillet 2002, pour nous cette année était importante, nous devions négocier notre reprise chez Bouygues Télécom, bien sûr les négociations ont abouti sur du positif F conservation de notre salaire actuel (le taux horaire qui était plus élevé que celui d'un Conseiller de Clientèle chez Bouygues Télécom, le salaire plus important étant fait par le bonus que l'on peut obtenir chaque mois en n'étant pas absent et le travail étant dans les critères définis de Bouygues Télécom) ; pour nos collègues une augmentation de leur salaire de 35 euros dans le fixe est le résultat de cette intégration ainsi qu'une augmentation en janvier pour rattraper notre salaire.

Nous obtenons également F une prime de vacances, un 13^{ème} mois, une prime d'investissement et une prime de participation si BOUYGUES TELECOM fait des bénéfices !!!

Et, bien sûr F le bonus de 255 euros attribué chaque mois au Conseiller de Clientèle qui est un modèle Bouygues Télécom

Le 22 et 24 novembre 2004, nous étions dans nos petits souliers, nous partions déterminées à nous battre pour le salaire et le 13^{ème} mois que nous réclamions depuis 2003, mais nous étions très stressées.

Pour en arriver à ce résultat, les négociations, non, les informations ont duré 6 mois à la cadence d'une réunion par semaine au siège à Boulogne.

Bien sûr pas question de parler, on nous demandait seulement d'écouter le bien que nous apporterait Bouygues Télécom pour notre salaire et tous les avantages, mais aussi pour notre vie privée puisse que Bouygues Télécom nous offre des voyages, des locations de vacances, organise pour nous nos loisirs, notre éducation en nous proposant des ateliers, que nous pourrions suivre pendant nos heures de R.T.T. voir Congés Payés si nous ne savons pas nous occuper ailleurs que dans le site !!!

Le résultat financièrement positif de ses négociations est dû à l'entente des syndicats face à la direction pour que le site de Bourges soit intégré depuis le mois d'août 2004 et non au 1^{er} janvier 2005. Les 4 formations se sont vraiment soudées pour arriver à cette intégration. Nous, qui sommes nouvelles dans le syndicat, avons apprécié la force de l'union et la lutte ensemble pour le bien de nos collègues.

Nous sommes reparties à nous battre pour notre vie privée qui en prend un fameux coup : week-end, les heures imposées, les pauses, beaucoup à revoir, à améliorer, mais nous sommes plus battantes, nous savons qu'avec la C.G.T. nous pouvons faire avancer les choses et sur les grands débats avec les autres syndicats.



Dans la solidarité, nous arrivons à obtenir, de ceux qui détiennent le capital, un peu pour ceux qui créent la richesse et font leur fortune.

Annie et Huguette